

A.D.O.S.O.M



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignées

*L'Association pour l'Administration Des Œuvres Sociales d'Outre-Mer  
Résidence Windsor*

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis BOUILHOL  
Avec l'accord du Conseil d'Administration  
Sise au 16 Av de Windsor 06410 CANNES

Numéro de SIRET : 775 666 555 00054 - APF : 5520Z

D'une part

*L'Association de l'entraide Troupes de marine (TDM) - Rayonnement et solidarité -  
enregistrée à la préfecture de Nanterre le 12/01/2011 sous le n° W 922002031,  
sise à l'état-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger (EMSOME)  
Ecole militaire - 1, place Joffre - 75007 PARIS  
représentée par son président le colonel Paul GEZE*

Numéro de SIRET : 827 653 312 00021

D'autre part

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

### Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Tous les membres, partenaires ou sympathisants de l'entraide TDM sous le régime de la loi 1901 pourront, à compter de la signature de cette Convention, bénéficier des tarifs et des offres proposés par l'ADOSOM pour séjourner dans l'ensemble des résidences gérées par celle-ci et celles de ses partenaires sous conditions de :

- Être titulaire de la carte du marsouin et bigor (CMB) et présenter une attestation délivrée par l'entraide TDM ;
- Présenter une pièce justificative s'il est fonctionnaire actif ou retraité ;
- Avoir réglé la cotisation de l'ADOSOM.

Paul GEZE  
Président de l'Association de l'entraide Troupes de Marine (TDM) - Rayonnement et Solidarité (EMSOME)

## Article 2 : ENGAGEMENT de l'entraide TDM

L'entraide TDM s'engage à diffuser par tous les moyens en leur possession (site internet, mails, revues, etc..) à l'ensemble de ses adhérents les offres de séjours et services proposés par l'ADOSOM qui lui seront fournis.

L'entraide TDM indiquera sur son site internet l'existence de l'ADOSOM comme partenaire et disposera d'un lien de communication pouvant rejoindre directement le site de l'ADOSOM [www.adosom.fr](http://www.adosom.fr).

## Article 3 : ENGAGEMENT DE L'ADOSOM

L'ADOSOM offre à l'entraide TDM un séjour de 5 nuits pour deux (2) personnes en  $\frac{1}{2}$  pension (hors boissons) valables hors mois d'Août, Festival de Cannes, Noël, St Sylvestre et en fonction du planning des réservations à la résidence WINDSOR ou à l'hôtel BELLEVUE.

L'entraide TDM devra communiquer les noms des personnes ayant reçu ce cadeau. Ces personnes devront prendre contact avec l'ADOSOM soit par téléphone (04.92.18.82.13) ou par mail [direction@adosom.fr](mailto:direction@adosom.fr)

L'ADOSOM s'engage à recevoir dans les meilleures conditions, les adhérents, sympathisants et partenaires de l'entraide TDM venant séjourner dans l'ensemble des résidences gérées par ses soins.

## Article 4 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

La durée de la Convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année sur l'autre aux dates anniversaires. Il pourra être mis fin à cet accord avec un préavis de 3 mois.

Pour tout différend découlant de la présente Convention, de son interprétation, de son exécution ou de sa résiliation, les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour un règlement à l'amiable.

Fait en 2 exemplaires à Paris le 30 juin 2023

Pour l'entraide TDM

Le Président

Le colonel Paul GEZE

  
Le Colonel Paul GEZE  
colonel adjoint au général commandant légal-major  
spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger

Pour l'ADOSOM

  
Le Président BOUILHOL  
JEAN-LOUIS  
PRESIDENT DE L'ADOSOM  
[president@adosom.fr](mailto:president@adosom.fr)  
[www.adosom.fr](http://www.adosom.fr)

Jean-Louis BOUILHOL